



CONDUCTEURS(TRICES) BÉNÉVOLES

Général

Il est la responsabilité des conducteurs(trices) bénévoles de garder un registre de kilométrage à être soumis au coordonnateur / répartiteur avant la fin de chaque mois. Nous rembourserons le bénévole .50 cents par km.

Toutes les informations sont confidentielles - le conducteur(trice) bénévole devra signer un formulaire de serment de confidentialité. Le bénévole devra signer un formulaire de demande de vérification des antécédents criminels, un formulaire de contact d'urgence et le bénévole devra fournir une preuve d'assurance (pour une couverture minimale de 2 millions de dollars).

Transport Urbain/Rural remboursera jusqu'à 80 \$ pour le coût de la couverture d'assurance pour les conducteurs(trices) qui font du bénévolat au moins une demi-journée par semaine pendant six mois.

Si le serment de confidentialité est violé, le conducteur(trice) bénévole sera congédié. En cas de poursuite, Transport Urbain/Rural ne sera pas responsable.

Des trousseaux de premiers soins, des cartes d'identité de conducteur(trice) et, pour les conducteurs(trices) les plus actifs, des aimants publicitaires pour les véhicules seront fournis par Transport Urbain/Rural.

CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CONDUCTEUR(TRICE) BÉNÉVOLE

Prénom: _____ Nom de Famille: _____

Adresse: _____ Code Postal: _____

Telephone: _____ Courriel: _____

Sexe: ___ Femme ___ Homme

Date de naissance: _____

Préférences de communication:

Oral: ___ Anglais ___ Français

Écrit: ___ Anglais ___ Français

Veuillez indiquer les jours que vous êtes disponible sur une base hebdomadaire:

Lundi ___ Mardi ___ Mercredi ___ Jeudi ___ Vendredi ___ Samedi ___ Dimanche ___ Sur appel ___

Êtes-vous intéressé à être inscrit sur notre liste à court délai? Oui ___ Non ___ (il s'agit d'une liste que nous utilisons quand un conducteur(trice) est incapable de répondre à un voyage régulier)

Veuillez fournir votre numéro de permis de conduire: _____

Quel est la marque et l'année de votre véhicule: _____



Veillez fournir votre numéro de plaque d'immatriculation de votre véhicule : _____

Quel est le nombre maximum de passagers que vous pouvez transporter? _____

Êtes-vous confortable d'offrir de l'assistance aux personnes à mobilité réduite?: _____

Avez-vous un siège d'auto installé et approuvé pour les enfants: Oui ___ Non___

Si oui –est-ce que le siège fait face vers l'avant? ___ Ou fait face vers l'arrière___?

Documentation Supplémentaire

Le conducteur(trice) bénévole devra également soumettre les documents suivants sur demande:

- a) Preuve d'assurance automobile
- b) Vérification Des Antécédents Criminels (Les Formulaires Sont Fournis Par La GRC)
- c) Vérification Auprès De DS
- d) Permis De Conduire
- e) Immatriculation (Annuelle)
- f) Inspection (Aux Deux Ans)
- g) Dossier Du Conducteur
- h) 2 Références

Fiche de contact d'urgence

En cas d'urgence, veuillez joindre:

Nom: _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone (maison): _____ travail /cellulaire: _____

Veillez fournir deux références

Nom: _____

Numéro de téléphone (maison) : _____ # de travail /Cellulaire : _____

Nom: _____

Numéro de téléphone (maison) : _____ # de travail /Cellulaire : _____



CONTRAT CONDUCTEURS(TRICES) BÉNÉVOLES

ENTRE: Transport Urbain/Rural, représenté par:

_____ : Coordinateur/Répartiteur

ET

_____ : Conducteur(trice) bénévole

Résumé de l'entente

Le conducteur(trice) bénévole est responsable d'utiliser sa propre voiture pour transporter les clients de Transport Urbain/Rural. Le conducteur(trice) bénévole reçoit le remboursement du kilométrage au taux de 0.46 \$ par kilomètre. Les paiements seront effectués mensuellement après la soumission des formulaires de remboursement.

1. J'ai informé ma compagnie d'assurance de mon rôle de conducteur(trice) bénévole et j'ai soumis un certificat. J'accepte de garder une assurance de responsabilité civile personnelle et une assurance contre les dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$). Je suis conscient que l'agence remboursera jusqu'à 80,00 \$ pour les coûts supplémentaires en retour d'une demi-journée par semaine de bénévolat pendant au moins 6 mois.
2. Je promets de garder le véhicule que j'utilise en bon état.
3. J'ai l'intention de vérifier les conditions routières avant chaque voyage et de contacter le coordinateur / répartiteur si j'ai des doutes dûs à l'état de la route ou à d'autres facteurs.
4. J'accepte de faire part de toute situation qui pourrait affecter ma capacité de conduire au coordonnateur / répartiteur.
5. Je vais m'assurer que tous les passagers portent leur ceinture de sécurité.
6. J'accepte de suivre les règles de la route telles qu'indiquées dans le Manuel du conducteur pour le Nouveau-Brunswick, publié par le ministère des Transports. Les violations seront défrayées par le bénévole.
7. Je suis d'accord pour ne stationner que dans les zones de stationnement désignées. Les contraventions seront la responsabilité du conducteur(trice) bénévole.



8. J'ai l'intention d'informer immédiatement le coordonnateur / répartiteur de toute infraction aux règlements de la circulation, de tout accident, de toute infraction au code de la route et de toute condamnation liée à la violence, aux armes, à la drogue ou à l'alcool.
9. J'accepte de maintenir la confidentialité des informations sur les clients.
10. J'ai l'intention d'adopter une attitude positive, courtoise et professionnelle à l'égard des employés administratifs, des clients et de la communauté.
11. Je sais que si je ne respecte pas les politiques et les procédures de l'agence, si l'agence détermine que je présente un risque pour les clients vulnérables, ou si mes compétences ne sont pas maintenues, l'agence peut immédiatement mettre fin à ma participation volontaire.

Je comprends que cette entente est basée sur une participation volontaire et ne constitue pas une offre d'emploi ou d'admissibilité aux avantages sociaux.

J'ai lu et compris cet accord et j'ai également reçu une copie.

Signature du conducteur(trice) bénévole

Date

Signature du coordonnateur / répartiteur

Date



SERMENT DE CONFIDENTIALITÉ

En tant que conducteur(trice) bénévole pour Transport Urbain/Rural,

je, _____,

accepte de maintenir à perpétuité la confidentialité de toute information pertinente pour les clients ou le personnel de Transport Urbain/Rural.

Nom du bénévole (En imprimerie): _____

Signature du bénévole

Date

J'ai expliqué les implications de la signature du serment de confidentialité à _____, et il semble clair qu'il / elle comprend le contenu de ce serment et est conscient de la nécessité de garder toutes les informations confidentielles.

Signature du coordonnateur / répartiteur

Date



SUPERVISION ET SOUTIEN

Les conducteurs(trices) bénévoles obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'ils peuvent compter sur une supervision et un soutien appropriés. Le suivi et les commentaires sont bénéfiques et permettent à l'agence d'accomplir son devoir de prendre soin de ses clients.

Évaluations

Les évaluations garantissent que les conducteurs(trices) bénévoles conservent leurs compétences de base et permettent à l'agence de respecter les normes de soins. Ces vérifications peuvent être effectuées comme suit:

- Formation continue
- Supervision et soutien
- Évaluations: structuré et non structuré
- Mise à jour des fichiers

L'agence doit déterminer à quelle fréquence les compétences doivent être évaluées.

Les problèmes et les préoccupations liés à la sécurité des clients et à la capacité du conducteur(trice) bénévole d'accomplir ses tâches doivent être traités rapidement et efficacement afin d'encourager et de guider les conducteurs(trices) bénévoles. Il est impératif de respecter toutes les lois, y compris les lois sur la protection de la vie privée, lors des activités de supervision et de soutien.

Reconnaissance

La reconnaissance formelle ou informelle souligne l'importance de la contribution des conducteurs(trices) bénévoles au sein de l'agence. La reconnaissance informelle a lieu chaque fois que des remerciements sont exprimés. La reconnaissance formelle a lieu pendant les activités de reconnaissance.

Un bon programme de reconnaissance sert à motiver les conducteurs(trices) qui font du bénévolat et permet d'améliorer la rétention de bénévoles. Il est important d'élaborer un plan pour la façon dont cette reconnaissance est exprimée tout au long de l'année.

Assurance

Tous les membres du personnel et les conducteurs(trices) bénévoles sont couverts par une assurance responsabilité civile générale par l'intermédiaire de l'agence.

Tous les conducteurs(trices) bénévoles qui utilisent leur propre véhicule pour assurer le transport des personnes que nous appuyons doivent fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins deux millions de dollars.



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Général

- N'entrez jamais chez un client.
- Ne fumez pas, ne mangez pas, ne buvez pas, ne portez pas d'écouteurs ou ne parlez pas au téléphone lorsque vous conduisez des clients.
- Ne permettez pas aux passagers de manger ou de boire dans un véhicule en mouvement.
- Annulez votre trajet si vous êtes malade ou si vous ne vous sentez pas à l'aise de conduire à cause de mauvais temps.
- Ne conduisez pas les clients à moins que tous les passagers soient bien attachés dans le véhicule (p. Ex., Mauvais siège d'auto = pas de déplacement, pas de ceinture de sécurité = pas de déplacement).
- Assurez-vous que les enfants de moins de 13 ans sont assis sur la banquette arrière du véhicule.
- Si votre passager subit une urgence médicale pendant le trajet, la première chose à faire est d'appeler le 9-1-1 et d'obtenir de l'aide professionnelle. Si vous êtes près d'un hôpital, amenez immédiatement votre passager à la salle d'urgence et appelez le coordonnateur / répartiteur pour l'informer de la situation.
- Si un client tombe, ne le soulevez pas, mais appelez immédiatement le 9-1-1.

Procédures / Accidents de la route

Dans le cas d'un accident ou d'une collision automobile:

- Ne quittez pas la scène de l'accident si vous êtes impliqué dans un accident / incident.
- Restez calme.
- Essayez d'assurer la sécurité de tous ceux qui sont impliqués.
- Appelez le 9-1-1 ou demandez à quelqu'un de le faire.
- Ne déplacez pas une personne blessée avant l'arrivée du personnel d'urgence, à moins que la personne puisse être blessée davantage; par exemple, si la personne est laissée dans le véhicule et que le véhicule prend feu.
- Fournir les premiers soins si nécessaire. (Arrêtez le saignement, assurez la respiration, traitez le choc.)
- Identifiez les témoins.
- Ne discutez pas de responsabilité.
- Faites l'échange des informations d'assurance.
- Obtenez une copie du rapport de police / d'incident et le numéro du rapport, si applicable.
- Contactez le coordonnateur / répartiteur et informez le répartiteur si vous êtes en mesure de continuer ou demandez à quelqu'un d'assurer le transport du (des) passager (s).



RAPPORT D'ACCIDENT DE LA ROUTE

RAPPORT D'ACCIDENT DE LA ROUTE

Nom du conducteur(trice) bénévole: _____

Date de l'accident: _____

Temps de l'accident: _____

Lieu de l'accident: _____

Nom, adresse et numéro de téléphone des personnes impliquées:

Nom:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Nom, adresse et numéro de téléphone des personnes témoins de l'accident:

Nom:

Numéro de téléphone:

Détails:

Signature du conducteur(trice) bénévole: _____ Date: _____



PROCÉDURES CONCERNANT LES LOIS SUR LES SIÈGES D'AUTO AU N.-B.

EN VIGUEUR LE 1ER MAI 2008.

La loi du Nouveau-Brunswick stipule que les enfants qui voyagent dans des véhicules soient bien attachés dans un siège d'auto ou un siège d'appoint adapté à leur âge, à leur poids et à leur taille.

Siège orienté vers l'arrière

Les bébés doivent être attachés dans un siège orienté vers l'arrière jusqu'à au moins un an et 10 kg (22 lb).

Siège orienté vers l'avant

Un enfant doit avoir au moins un an et 10 kg (22 lb) avant de pouvoir être placé dans un siège orienté vers l'avant. Un enfant doit demeurer dans un siège orienté vers l'avant jusqu'à ce qu'il pèse au moins 18 kg (40 lb).

Siège d'appoint

À compter du 1er mai 2008, au Nouveau-Brunswick, un enfant peut être dans un siège d'appoint s'il mesure au moins 18 kg (40 lb) jusqu'à ce que l'enfant satisfasse à l'un des critères suivants:

- 9 ans
- 36 kg (79-80 lb)
- 145 cm (4 '9 ")

Ceinture de sécurité

Les enfants peuvent utiliser une ceinture de sécurité pour adultes lorsqu'ils ont 9 ans ou 145 cm (4 pieds, 9 pouces) ou 36 kg (79-80 lb).

La loi définit la norme de sécurité minimale pour les enfants dans les voitures. Vous pouvez choisir de garder votre enfant dans un siège orienté vers l'arrière, un siège orienté vers l'avant ou dans un siège d'appoint plus longtemps. Vérifiez votre siège d'auto pour les limites de taille et de poids.



83 Horsman St. Salisbury, NB, E4J 2H3 Email: gfaurbanruralrides@gmail.com
Phone: 506-977-9433/Fax: 506-576-2204

Représentant
Gendarmerie royale du Canada
Province du Nouveau-Brunswick

À qui de droit :

Cette lettre est pour certifier que Transport Urbain/Rural est incorporé dans la province du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisation à but non lucratif BN # 82538938RR0001, fournissant des services d'assistance de transportation communautaire aux particuliers au Nouveau-Brunswick et que la personne nommée ci-dessous a demandé à devenir un chauffeur bénévole dans cette organisation. Une vérification appropriée du casier judiciaire est demandée.

Nom du candidat chauffeur bénévole :

Cordialement,

Kelly Taylor
Executive Director - Directeur exécutive
Urban/Rural Rides – Transport Urbain/Rural